

Fiche technique activité		DIR – ACT 017 Version n° 3 16/09/2016
Description brève	Trader	
	Description	Code
Lieu	Trader	PL82
Activité	Commerce sans possession physique des produits	AC108
Produit	Produit non spécifié	PR126
Ag/Au/E	Enregistrement	R
Type de n° Agr/Aut	NA	
Guide autocontrôle	Activité non auditable pour la validation du système d'autocontrôle en l'absence d'activité avec possession physique de produit	-
<p>Produits concernés: tous les produits (denrées alimentaires, engrais, produits phytopharmaceutiques, plantes, semences, matériaux d'emballage, ...) pour lesquels l'AFSCA est compétente, à l'exception des aliments pour animaux. Pour l'alimentation animale, un enregistrement spécifique en tant qu'établissement d'alimentation animale est au minimum nécessaire.</p> <p>Le commerce sans possession physique des produits signifie l'achat (avec facturation des produits) et la vente sans qu'il y ait un contact physique avec les produits. Il n'y a donc ni stockage, ni manipulation, ni transport par le trader dans ou à partir d'un de ses établissements.</p> <p>Les produits sont, dans ce cas, livrés directement du fournisseur au client. Le transport des produits se fait par le fournisseur, le client ou encore un transporteur tiers.</p> <p>Cela concerne aussi bien les livraisons aux opérateurs (BtoB) qu'aux particuliers (BtoC).</p> <p>Dans le cas où l'opérateur ne stocke pas les produits, mais effectue bien le transport des produits du fournisseur au client, il doit se faire enregistrer comme transporteur au lieu de trader.</p> <p>Dans le cas où l'opérateur ne possède pas de lieu de stockage, mais par contre qu'il en loue un, il doit avoir un établissement (avec numéro de NUE) et il ne sera plus considéré comme trader. Dans ce cas, il est considéré comme grossiste ou détaillant et il doit se faire enregistrer pour cet établissement (lieu de stockage), et le cas échéant un agrément ou une autorisation lui sera nécessaire.</p> <p>Lorsque les produits sont commercialisés sous le nom de l'opérateur et / ou lorsque l'opérateur est responsable du contenu de l'étiquetage du produit, cette activité relève de la vente en gros / au détail et non de l'activité de trader.</p> <p>Un trader de matériaux d'emballage peut établir une déclaration de conformité sous son propre nom, il ne devra pas être considéré et enregistré comme grossiste/ détaillant.</p>		
Activité obligatoire (= activité devant obligatoirement être présente pour pouvoir exercer l' activité de la fiche)		
NA		
Activités implicites (= activités qui font partie de l'activité principale et qui sont couvertes par l' activité de la fiche et n'ont donc pas besoin d'être enregistrées séparément)		
NA		
Activités subséquentes (= activités qui ne peuvent être exercées seules et qui découlent de l' activité de la fiche et doivent être enregistrées séparément)		
NA		
Activités liées (= activités que l'on trouve souvent associées à l' activité de la fiche et qui doivent être enregistrées séparément)		
NA		
Base juridique		
A.R. du 16 janvier 2006 fixant les modalités des agréments, des autorisations et des enregistrements préalables délivrés par l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire.		
Autres documents requis par la demande (en dehors du formulaire de demande)		
NA		

Fiche technique activité	DIR – ACT 017 Version n° 3 16/09/2016
Visite(s) d'inspection nécessaires à l'attribution d'Ag/Au et check-liste(s) à utiliser pour attribuer l'Agr/Aut	
NA	
Conditions pour attribuer l'Agr/Aut	
NA	
Informations complémentaires et/ou remarques	
NA	
Autocontrôle	
-	
Financement	
<p>Secteur de facturation = commerce de gros.</p> <p>Si l'activité de trader est l'activité économique principale de l'unité d'établissement, la contribution AFSCA est due suivant les tarifs du secteur commerce de gros, multiplié par 0,5. Le montant de la contribution est fixé selon le nombre de personnes occupées, y compris le personnel occupé dans d'autres activités de l'unité d'établissement, qui tombent sous la compétence de contrôle de l'AFSCA.</p> <p>La diminution du montant de la contribution pour la validation du système d'autocontrôle dans l'unité d'établissement n'est pas d'application pour cette activité.</p>	